



## Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2021/2022

### PROCÈS-VERBAL N°45

---

Réunion du : Mercredi 25 mai 2022

---

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.*

\*\*\*\*\*

#### COMMUNIQUÉ

La Commission prend connaissance de la décision du Comité de Direction de la L.P.I.F.F. du 02/05/2022 concernant la gestion de la fin des championnats.

Le Comité a en effet décidé de suspendre pour les 2 dernières journées de championnat et pour tous les matches déjà reportés à compter du 02/05/2022, la possibilité de solliciter le report d'une rencontre sur un motif sanitaire, ceci dans le souci d'anticiper la fin des championnats et l'application des principes garantissant l'équité du déroulement des dernières rencontres.

#### **CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE DU SAMEDI APRES MIDI**

**23449368 : NOUUS CHAMBOURCY 1 / BRETONS PARIS 81 du 04/06/2022 (R1 Elite)**

Courriel du club de NOUUS CHAMBOURCY demandant d'avancer la rencontre à 14h.

Considérant qu'il s'agit de la dernière journée de championnat et que NOUUS CHAMBOURCY est en tête du championnat,

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de l'adversaire.

#### **CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE DU SAMEDI MATIN**

**23479484 : ATSCAF 78 1 / PWC FC 1 du 28/05/2022 (R1)**

Courriel du club de PWC demandant le report de la rencontre en raison d'un séminaire professionnel.

Compte tenu de l'absence de date de report avant la dernière journée, la Commission ne peut accéder à cette demande.

**23799102 : CONDORS 2000 / CHAPA BLUES du 28/05/2022 (R2)**

Reprise de dossier.

La Commission prend note du courriel des 2 clubs sur le refus du report de la rencontre.

La Commission maintient sa décision et précise aux 2 clubs qu'aucune rencontre ne peut avoir lieu après la dernière journée de championnat.

**23799089 : STERIA 1 / NATIXIS AM 1 du 26/05/2022 (R2)**

Courriel du club de NATIXIS indiquant que des joueurs travaillent à cette date et le club ne pourrait donc présenter une équipe complète.

La Commission ne peut accepter le report de cette rencontre puisqu'aucune date au calendrier n'est disponible.

**COUPE DE PARIS I.D.F. CREDIT MUTUEL FOOT ENTREPRISE DU SAMEDI MATIN**

La finale aura lieu le 18/06/2022 à la Cité des Sports à ISSY LES MOULINEAUX à 10h et opposera FINANCES 92 1 à STERIA 1.

**COUPE DE PARIS I.D.F. CREDIT MUTUEL FOOT ENTREPRISE DU SAMEDI APRES  
MIDI**

La Commission prend bonne note de la qualification de NIKE FC pour la finale et reste en attente de la décision de la Commission Régionale de Discipline pour le match opposant ASPTT CERGY PONTOISE 1 à OUTRE MER ACS 81.